



# **183 euros pour tous les agents de la MAS !**

## **Même statut, même salaire !**

Le ministre de la santé a signé un décret le 19 septembre dernier qui exclut les agents du médicosocial de la fonction publique hospitalière des 183 euros d'augmentation. C'est le cas des agents de la MAS du CESAME.

Les agents de la MAS du CESAME, réunis en assemblée générale, dénoncent cette discrimination. Mêmes métiers, mêmes grades, même réglementation du travail... mais salaire plus faible ?

Les agents de la MAS du CESAME, avec leurs syndicats CGT et FO, exigent les 183 euros d'augmentation pour tout le personnel, titulaires, stagiaires et contractuels.

**Le vendredi 16 octobre aura lieu le conseil de surveillance du CESAME. Un préavis de grève va être déposé par la CGT et FO. Tous les agents du CESAME sont appelés à débrayer à 14h pour porter la revendication : 183 euros pour les agents de la MAS !**

A l'issue de ce rassemblement, rien n'est exclu, y compris la reconduction de la grève.

Ste Gemmes/Loire, le 8 octobre 2020.